

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 octobre 2023**

**DELIBERATION N°23/142**

---

**Avenant n°2 à la Convention opérationnelle  
entre la Commune de Saint-Avit et l'EPORA,  
Site PPRT STORENGY (00D016)**

---

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°23-092 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des Conventions Opérationnelles et des Conventions d'Etudes à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°21-030 du Conseil d'Administration du 5 mars 2021 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune de Saint-Avit et l'EPORA, relative au Site PPRT STORENGY, approuvée par délibération N°15-133 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2015, signée le 6 octobre 2015 ; l'Avenant N°1 approuvé par délibération N°20/049 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2020, signé le 2 octobre 2020 ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du nouveau montant prévisionnel de l'opération évalué à 887 000 € H.T., en raison du dépassement du budget de l'indemnité d'éviction versée à l'exploitant au moment de l'achat du bien.

- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°2 à la Convention opérationnelle à conclure entre la Commune de Saint-Avit et l'EPORA, relatif au site PPRT STORENGY, modifiant :

- *Le bilan de l'opération*

- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :


- Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
- Signer cet avenant et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

DocuSigned by:  
**Florence HILAIRE**  
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:  
  
E4DCE995F2FB48E...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:  
**Sylvain PELLETERET**  
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET